

Présentation de ETHAN CE1

Situation d'Ethan au CP :

Les problèmes auditifs ont induit chez Ethan un retard dans la mise en place de la conscience phonologique et donc dans l'apprentissage de la lecture.

- Pas de conscience phonologique en début de CP.
- Octobre : intervention de la maître E en petits groupes.
- La conscience phonologique s'est mise en place début février.
- Avril : Début de la co-intervention Maître E/Enseignante en classe. Malgré ma réticence au départ, cela a apporté : un regard sur ma pratique (confortation de certaines méthodes + apport d'outils supplémentaires par la maître E → ici la méthode Borel Maisonnny). Pour l'enfant la co-intervention a permis de dédramatiser sa difficulté et de transférer l'aide de la maitre E en classe (l'enfant est autonome avec la gestuelle de la méthode Borel)

Ce PPRE se situe à la rentrée du CE1. Ainsi, je me suis réappropriée les outils apportés par la maître E lors du CP dans ma pratique en classe dès le début de l'année. Au vu des progrès, le PPRE a été poursuivi. La maître E a arrêté son travail spécifique sur le code et a mis en place un travail axé sur la compréhension entre octobre et janvier.

Toutes ces aides (RASED, enseignants, orthophoniste, parents) ont permis à Ethan d'être lecteur à la fin de son année de CE1.

PLAN COORDONNÉ des AIDES à l'ÉLÈVE

Par décret n° 2014-1377 du 18 novembre 2014 relatif au suivi et à l'accompagnement pédagogique des élèves, il est intégré au [code de l'éducation](#) les articles suivants :

Article D311-11 "Pour soutenir la capacité d'apprendre et de progresser de tous les élèves des écoles publiques, (...), et mettre en œuvre le principe d'inclusion mentionné à l'[article L. 111-1](#), ceux-ci bénéficient dans leurs apprentissages scolaires d'un **accompagnement pédagogique qui répond à leurs besoins**. Mis en œuvre prioritairement par les enseignants, cet accompagnement porte sur tout type d'apprentissage et comprend notamment des aides appropriées aux difficultés rencontrées."

Article D311-12 "Le **programme personnalisé de réussite éducative**, prévu à l'article L. 311-3-1, permet de **coordonner les actions mises en œuvre** lorsqu'il apparaît qu'un élève risque de ne pas maîtriser certaines connaissances et compétences attendues à la fin d'un cycle. Il implique des pratiques pédagogiques diversifiées et différenciées, d'une durée ajustable, suivant une progression accordée à celle de l'élève. L'essentiel de ces actions est conduit au sein de la classe."

Article D311-13 "Les élèves dont les difficultés scolaires résultent d'un trouble des apprentissages peuvent bénéficier d'un **plan d'accompagnement personnalisé** prévu à l'article L. 311-7, après avis du médecin de l'éducation nationale. Il se substitue à un éventuel programme personnalisé de réussite éducative. Le plan d'accompagnement personnalisé définit les mesures pédagogiques qui permettent à l'élève de suivre les enseignements prévus au programme correspondant au cycle dans lequel il est scolarisé. Il est révisé tous les ans."

Par la [circulaire n° 2014-107 du 18-8-2014](#), un pôle ressource dans la circonscription pour l'aide aux élèves et aux enseignants est mis en place. "Les enseignants spécialisés apportent leur appui aux enseignants pour prévenir et analyser les difficultés d'apprentissage ou de comportement que manifestent leurs élèves, (...). Ils accompagnent les équipes enseignantes pour l'élaboration de réponses adaptées aux besoins des élèves, (...) et pour la mise en œuvre de pratiques pédagogiques qui favorisent la réussite de tous les élèves".

Nom de l'élève :	École : M
Prénom : Ethan	
Date de naissance : / / 2009	Directeur : Mme C

Parents ou responsable légal	Adresse
Père : Mère : Responsable légal :	

Historique scolaire des aides				
classe	année	école	Enseignant(e)	Dispositif d'aides
MS	2013-2014		Mme B.	Repérage visite médicale : problème auditif → interventions (pose de diabolos)
GS	2014-2015		Mme R.	Signalement RASED + orthophoniste (bilan et prise en charge)
CP	2015-2016		Mme C.	Prise en charge RASED : maître E (en groupe + co-intervention) , séances orthophoniste (tous les 15 jours)
CE1	2016-2017		Mme C.	Prise en charge RASED : PPRE cf doc 1 maître E (en groupe + co-intervention) , séances orthophoniste (1 par semaine)

RAPPEL : à conserver par l'enseignant et à transmettre lors du premier conseil de cycle de l'année suivante.

Nom :

Prénom : **Ethan**Classe : **CE1**

2016 / 2017

PPRE
fiche action n°

1

Le **PPRE** suppose un travail stratégique visant à sélectionner un nombre limité d'objectifs réalistes, considérés volontairement comme prioritaires.

(extrait rapport de l'inspection générale n°2005_048 de juin 2006)

Évaluation diagnostique (synthèse)/observations / conseil de cycle			Choix opérés et mise en œuvre	
Domaines	Points d'appui (réussites)	Difficultés rencontrées	Compétence retenue parmi les difficultés rencontrées en référence aux programmes et objectifs visés pour acquérir cette compétence	Modalités
Maîtrise de la langue française	-bonne prononciation à l'oral -il est entré dans les apprentissages en EDL -correspondances grapho-phonologiques connues pour les sons simples	-confusion orale/écrite de sons proches (t/d, f/v, p/b... -confusions des correspondances pour les sons complexes -pas de segmentation de la phrase en mots -mémorisation difficile des mots outils -trop ciblé sur le décodage → peu d'accès à la compréhension	Identifier des mots rapidement : décoder aisément des mots inconnus réguliers, reconnaître des mots fréquents et des mots irréguliers mémorisés.	Dans la classe : <i>différenciation pédagogique des textes de lecture (textes courts, découverte préalable avec l'enseignant, dictionnaire illustré de mots ...)</i> À l'école (décloisonnements, échanges de service...) :
Mathématiques	-résultats conformes aux attentes en ce1. Très performant en calculs, mise en place de stratégies efficaces.	/	Place du transfert en classe Outils utilisés pour permettre à l'élève de réinvestir les aides dans le quotidien de la classe (matériel, supports de la classe, aide en amont...)	En APC : <i>Jeux spécifiques sur la compétence retenue</i> Aide spécialisée (E-G): <i>Cf. fiche-synthèse Maître E</i>
Autonomie et Organisation	-Elève volontaire, dynamique à l'oral, qui ose demander de l'aide.	/	Elève très réceptif à la méthode Borel Maissonny → création d'un porte clé individuel avec les correspondances gestes/sons/graphème/mot référent	Stage de remise à niveau (SRAN) : Autres (à la maison, accompagnement éducatif...)

Echéancier envisagé : PPRE mis en œuvre du. 5/09/16

au 19/10/16

Date et signatures :

de l'élève

des parents

de l'enseignant

du directeur

Bilan du PPRE (progrès réalisés)	Suite envisagée
<p><i>Des progrès significatifs en lecture ont été observés :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Le travail préalable des textes a renforcé son assurance - Lecture plus rapide des syllabes simples et il commence à fixer des graphèmes complexes très fragiles jusqu'alors. → Élargissement de la palette de syllabes disponibles -Amélioration de la reconnaissance des mots- outils -Impact de ces progrès sur l'écrit : encodage de mots, de phrases. -L'élève fait des liens (ex : utilisation des graphies connues dans des mots outils, des mots référents ...) . 	<p>arrêt poursuite aménagement</p>